



Banque des territoires
56 rue de Lille
75007 Paris

ACTE D'ENGAGEMENT (A.E)

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES (CCAG PI)

MARCHE N°2026520202

**ACCORD CADRE POUR L'INGENIERIE DE PROJETS CESSIION DE
PARTICIPATIONS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
LOT 2: CONSEIL FINANCIER EN APPUI DE DUE DILIGENCES FINANCIERES ET
COMPTABLES**

Article premier : Contractants

1.1 – L’Acheteur (pouvoir adjudicateur)

La Caisse des dépôts et consignations

Ordonnateur :

Banque des territoires

Comptable assignataire des paiements :

La directrice de l’exécution des opérations économiques financières

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

La responsable du département des achats

56 rue de Lille

75356 Paris 07 SP

1.2 – Le Titulaire (co-contractant)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l’article « Pièces contractuelles » du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) qui fait référence au CCAG applicable au présent marché (tel qu’indiqué en page de garde du présent AE) et conformément à leurs clauses et stipulations :

- ☐ Le signataire (Candidat individuel),
☐ m’engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;
☐ engage la société sur la base de son offre ;

OU

- ☐ Le mandataire (Candidat groupé) ☐ du groupement solidaire
☐ solidaire du groupement conjoint
☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Adresse électronique
Numéro de téléphone
Numéro de SIRET Code APE
Numéro de TVA intracommunautaire

Je soussigné(e) M./Mme engage la personne morale désignée ci-dessus et atteste disposer du pouvoir de le faire en qualité de

à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

Article 2 : Dispositions générales

2.1 – Objet

Les prestations faisant l’objet du marché consistent en l’ingénierie de projets de cessions de participations de la banque des territoires (lot 2: Conseil financier en appui de due diligences financières et comptables)

Les caractéristiques détaillées des prestations attendues ainsi que leurs conditions d'exécution sont décrites dans le cahier des charges (CCTP).

2.2 – Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert.

Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et R. 2161-11 du code de la commande publique

2.3 – Forme

L'accord-cadre est multi attributaire à bons de commande, passé en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Il est conclu sans montant minimum **et avec un montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre**, tel que fixé au CCAP.

Il comprend des prestations à prix unitaires et est exécuté au fur et à mesure des besoins **par l'émission de bons de commande, en application du Bordereau des prix unitaires (BPU)**.

Ces prestations seront exécutées après notification préalable d'un bon de commande au Titulaire par l'Acheteur. L'Acheteur émettra les bons de commande en fonction de ses besoins et au fur et à mesure de leur survenance.

L'accord-cadre est conclu avec 3 opérateurs économiques.

L'attribution des bons de commande s'effectue sans remise en concurrence selon les modalités d'émission détaillées au CCAP.

Article 3 : Prix de l'accord-cadre

Les prestations faisant l'objet de l'accord-cadre sont réglées dans le cadre de l'émission des bons de commande, et par application aux **quantités réellement exécutées des prix unitaires** dont le libellé est donné dans **le bordereau des prix unitaires (BPU)** annexée au présent acte d'engagement.

Article 4 : Durée de l'accord-cadre - Délais d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale **de deux ans** à compter de sa date de notification.

La notification est réalisée via la plateforme de dématérialisation de l'Acheteur. La date de notification est la date de l'accusé de réception ou à défaut de consultation dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de mise à disposition du document sur le profil acheteur.

Il pourra être reconduit **tacitement deux fois** pour une nouvelle période **d'un an, sans que la durée totale de l'accord-cadre ne puisse excéder quatre (4) ans**.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par l'Acheteur au moins trois (3) mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le(s) titulaire(s) ne peut(vent) s'opposer à ces reconductions.

La décision de ne pas reconduire l'accord-cadre ne donne droit à aucune indemnité.

Les délais d'exécution des prestations sont indiqués au CCAP et/ou au CCTP et/ou dans les bons de commande lors de leur émission (en fonction de la forme du marché).

Article 5 : Paiement

L'Acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte bancaire dont il aura joint le RIB au présent AE.

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur ^[1] :

- ☐ Un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire ;
- ☐ Les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

^[1] Cocher la case correspondant à votre situation

Article 6 : Facturation :

Les demandes de paiement devront indiquer impérativement le numéro de commande de l'Acheteur. A défaut, elles ne pourront pas être traitées.

De plus, chaque facture devra obligatoirement, comporter les coordonnées bancaires au format IBAN.

Libellé de facturation :

Caisse des Dépôts et Consignations
DEOFF2-Plateforme d'exécution des dépenses
56 rue de Lille
75356 PARIS 07 SP

Transmission des factures :

Le dépôt et la transmission des factures sont effectués exclusivement de manière électronique sur le Portail SY de Cegedim (fichier PDF natif, pas de scan).

Les factures transmises par tout autre moyen (courrier postal, transmission par courriel, ...) seront rejetées (obligation de facturation électronique depuis le 1^{er} janvier 2020).

Pour l'accès au portail SY le Titulaire reçoit ses codes d'accès sur l'adresse mail contact déclarée sur la plateforme Provigis lors de l'attribution du marché. Si vous ne recevez pas vos codes d'accès, merci de vous adresser à l'adresse électronique suivante : assistance-sy@caissedesdepots.fr.

Le portail SY permet de consulter le statut des factures après intégration par la Caisse des Dépôts jusqu'au paiement.

Le mode opératoire « *Facturez plus facilement la Caisse des Dépôts, recevez plus rapidement vos règlements* » ainsi que le « *Portail SY – Les bonnes pratiques à adopter* » sont détaillés en annexe, et à transmettre à votre service facturation.

Article 7 : Signature de l'acte d'engagement

ENGAGEMENT DU CANDIDAT :

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 à L.2141-6 du Code de la commande publique.

Fait en un seul exemplaire original

A.....

Le

Signature du candidat

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR

Est acceptée la présente offre pour valoir marché

**Signature du représentant du pouvoir adjudicateur,
habilité par arrêté portant délégation de signature**

A Paris, le

NOTIFICATION AU TITULAIRE (Date d'effet de l'accord-cadre)

La notification consiste en la remise d'une copie électronique de l'acte d'engagement au titulaire.
Cette remise est opérée par courriel recommandé avec accusé de réception via la plateforme PLACE.

L'offre est complétée par les annexes suivantes¹ :

- ☒ Annexe n° 1 : Annexe financière composée du BPU
- ☐ Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement
- ☐ Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV6) ;
- ☐ Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV11) ;
- ☐ Annexe n°... relative au nantissement ou à la cession de créances

¹ Cocher la case correspondante

ANNEXE N° : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux T.V.A.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			

ANNEXE N° : NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

☐ **Certificat de cessibilité établi** en date du à

OU

☐ Copie délivrée en unique exemplaire

Pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ **La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :**
.....

☐ **La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :**
.....

☐ **La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :**
.....

☐ **La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :**
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

- ☐ **membre d'un groupement d'entreprise**
☐ **sous-traitant**

A
Le

Signature